

**9  
avril  
2018**



## Séance publique du conseil municipal en bref

Les séances publiques du conseil municipal se déroulent les premiers lundis de chaque mois, sauf pour les mois de janvier, mars et août. La population est cordialement invitée à y assister dès 20 h à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique. Le calendrier des séances, les ordres du jour et les procès-verbaux sont disponibles à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Ville :

[www.ville.varenes.qc.ca](http://www.ville.varenes.qc.ca).

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec les Services juridiques et greffe au 450 652-9888, poste 411.

Notez que ce bref résumé de la séance publique du conseil municipal ne constitue pas son procès-verbal.

- Un hommage a été rendu à Amélie Beudet, une citoyenne qui s'est démarquée dans de nombreux exploits au cours des derniers mois. Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, Amélie Beudet participera à une course à relais entre Montréal et Ottawa. Son objectif sera de sensibiliser la population à l'apport des personnes handicapées dans la société et de démontrer l'importance de côtoyer la différence.
- Le conseil municipal a tenu à souligner le Mois de l'autisme par une déclaration officielle. Le maire a également annoncé que la construction de la Maison Véro & Louis débutera bientôt et qu'elle sera érigée sur la rue Jules-Phaneuf à proximité du parc Saint-Charles. Il s'agit de la toute première résidence au Québec pour les adultes de 21 ans et plus vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.
- Les élus ont également souligné le Mois de la jonquille de la Société canadienne du cancer.
- Un règlement décrète que les avis publics seront dorénavant publiés sur le site Internet et à l'hôtel de ville. Les appels d'offres publics et les ventes d'immeubles pour défaut de paiement de taxes seront, de plus, publiés dans un journal distribué sur le territoire.
- Un règlement d'emprunt pour une somme de 1 M\$ a été adopté pour l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de la neige.
- La disposition des arbres fait l'objet d'un règlement qui bonifie leur nombre et leur préservation sur les terrains privés et publics. Une campagne de sensibilisation sera mise en œuvre au cours des prochains mois.
- Dans le but de réduire les îlots de chaleur et d'optimiser l'usage des espaces sur le territoire, les élus ont adopté un règlement relatif à la disposition du nombre de cases de stationnement pour les bâtiments industriels et commerciaux.
- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 a été adopté et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.
- La Ville transmettra une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour réduire de 90 km/h à 70 km/h la limite de vitesse sur la route 132 entre la montée de Picardie et le 4445, route Marie-Victorin.